



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

LA

DECRET D/ N° 054 /PRG/CNDD/SGG/2009

**Portant Radiation d'un militaire des effectifs
des Forces Armées Guinéennes.**

Le Président de la République

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

- ✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;
- ✓ Vu le Décret n°001/PRG/SGPRG/2009 du 14 Janvier 2009, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Décrète

Article 1^{er}/ Le Sous-Lieutenant **Makan OULARE** Matricule 18.394/G de la Marine Nationale, Trésorier à la Région Opérationnelle Maritime de Benty (ROM) est radié des Effectifs des Forces Armées Guinéennes pour attentat à la vie du Chef d'Etat-Major Adjoint de la Marine.

Article 2/ Le Ministre à la Présidence chargé de la Défense Nationale, le Chef d'Etat-Major Général des Armées, l'Inspecteur Général des Forces Armées, l'Intendant Général des Forces Armées, le Commandant du Bureau de Recrutement National et le Chef d'Etat-Major de l'Armée de Mer sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application correcte du présent Décret qui prend effet pour compter de la date de signature.

Conakry, le 28 FEV. 2009 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.

